



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

GCC
HOLZart

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit conformément à l'article 31 du règlement REACH. Le présent document est une information volontaire sur le produit fournie par le fabricant sur le modèle d'une fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 .

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. identificateur de produit :

Nom du produit: German Compact Composite®
GCC HOLZart

Marques : megawood®, EasyDeck®, torroTIMBER

Type de matériau/tissu: Bois lié au polymère

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisation : fabrication de profilés extrudés et de pièces moulées par injection

Utilisations déconseillées : Aucune information pertinente disponible

1.3. des précisions sur le fournisseur qui fournit la fiche de données de sécurité :

Fabricant: NOVO-TECH GmbH & Co. KG
Siemensstraße 31 - 06449 Aschersleben - Allemagne
Tél. : +49 (0) 3473 / 22503 - 0
Télécopieur : +49 (0) 3473 / 22503 - 15
Courrier électronique : info@novo-tech.de
www.novo-tech.de

NOVO-TECH Circular GmbH & Co. KG
Heinrich-Lapp-Straße 18 - 06449 Aschersleben - Allemagne
Tél. : +49 (0) 3473 / 22503 - 0
Télécopieur : +49 (0) 3473 / 22503 - 15
Courrier électronique : info@novo-tech.de
www.novo-tech.de

Service chargé des renseignements : Assurance qualité / laboratoire
Tél. : +49 (0) 3473 / 22503 - 0
Télécopieur : +49 (0) 3473 / 22503 - 15
Courrier électronique : info@novo-tech.de

SECTION 2 : Dangers potentiels

Indications techniques de sécurité_ GCC HARZart

Créé le: 07.11.2022
Révisé le : 20.03.2024
Révision : 1



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

GCC
HOLZart

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Le produit n'est pas classé selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (règlement CLP).

Indications techniques de sécurité_ GCC HARZart

Créé le: 07.11.2022
Révisé le : 20.03.2024
Révision : 1



CONSIGNES DE SÉCURITÉ



2.2. éléments d'étiquetage :

Étiquetage selon (CE) n° 1272/2008 :	sans objet
Pictogrammes de danger :	sans objet
Mot de signalisation :	sans objet
Mentions de danger :	sans objet
Consignes de sécurité :	sans objet

2.3. autres risques :

Aucun risque pour la santé et l'environnement si le produit est manipulé correctement.

Résultats des évaluations PBT et vPvB : non applicable

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

Le produit est un mélange et se compose des ingrédients principaux suivants :

Désignation	Numéro CAS	CE Numéro	Numéro d'enregistrement REACH	%	Classification selon le règlement (CE) n° : 1272/ 2008 (CLP)		
					Codage des dangers	Mots d'avertissement, dangers.	notes
Fibre naturelle	9004-34-6	232-674-9	-	55-75	-	-	-
	9034-32-6	618-530-1					
	9005-53-2	232-682-2					
HDPE	9002-88-4	215-540-4	-	10-25	-	-	-

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des premiers secours :

Indications générales :	Aucune mesure particulière n'est requise.
En cas d'inhalation :	Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
Après contact avec la peau :	Aucune mesure particulière n'est requise.

Indications techniques de sécurité_ GCC HARZart

Créé le: 07.11.2022
Révisé le : 20.03.2024
Révision : 1



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

GCC
HOLZart

Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux à l'eau courante en écartant les paupières.

En cas d'ingestion :

car indigeste, faire vomir de préférence

Indications techniques de sécurité_ GCC HARZart

Créé le: 07.11.2022
Révisé le : 20.03.2024
Révision : 1



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

GCC
HOLZart

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Aucun symptôme ou effet aigu ou retardé n'est connu.

4.3. des indications sur les soins médicaux immédiats ou les traitements particuliers à administrer :

Aucune mesure d'urgence spécifique ou traitement spécial n'est nécessaire.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, mousse, CO₂ , poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit (le feu pourrait se propager)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Une combustion incomplète libère du monoxyde de carbone et éventuellement d'autres substances dangereuses, comme la suie.

5.3 Indications pour la lutte contre l'incendie

Respecter les consignes générales de sécurité en matière de lutte contre l'incendie.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Aucune mesure particulière n'est requise.

6.2. mesures de protection de l'environnement :

Ne pas laisser les copeaux qui peuvent être produits lors de l'usinage (par ex. copeaux de perçage, de sciage et de rabotage) s'écouler dans les canalisations / les eaux de surface / les eaux souterraines (respecter les recommandations d'élimination).

6.3. méthodes et matériel de rétention et de nettoyage :

ramasser mécaniquement, par exemple en balayant ou en aspirant, en évitant la formation de poussière

6.4 Référence à d'autres sections

Pour des informations sur la manipulation en toute sécurité, voir la section 7.

Pour les informations sur les équipements de protection individuelle, voir la section 8.

Pour plus d'informations sur l'élimination, voir la section 13.

Indications techniques de sécurité_ GCC HARZart

Créé le: 07.11.2022
Révisé le : 20.03.2024
Révision : 1



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications relatives à la protection contre les incendies et les explosions : Interdiction des flammes nues

Manipulation : Pour éviter les décharges électrostatiques, il est conseillé d'utiliser des gants de protection. les installations de production et de transport soient constituées de matériaux conducteurs d'électricité et disposent d'une mise à la terre. Éviter la formation de poussière.

En cas de traitement thermique : aspirer les vapeurs et/ou assurer un renouvellement d'air suffisant.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer Protéger de la lumière et des effets des UV S'applique également aux suremballages en film plastique, celui-ci n'est pas destiné aux convient au stockage extérieur permanent.

Température de stockage : 5°C - 35°C

Humidité de l'air 20 - 60 % r.F.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec des matières auto-inflammables.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Consulter la fiche technique

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/équipements de protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller

Éviter la formation de poussières, Assurer une ventilation ou une protection suffisante. Protection respiratoire en cas de dépassement de la valeur limite d'exposition professionnelle selon TRGS

8.2 Contrôle de l'exposition :

Valeur limite d'exposition professionnelle pour la poussière (de bois) selon TRGS.

8.2.1 Contrôle technique approprié :

Indications techniques de sécurité_ GCC HARZart

Créé le: 07.11.2022
Révisé le : 20.03.2024
Révision : 1



CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Éviter la formation de poussières, utiliser si possible des installations fermées, mesures sur le lieu de travail assurer une aération suffisante ou une protection contre les intempéries.

Protection respiratoire en cas de dépassement de la valeur limite d'exposition professionnelle selon TRGS.

8.2.2. les mesures de protection individuelle, par exemple les équipements de protection individuelle :

Mesures générales de protection et d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail, ne pas manger, boire, fumer, renifler au travail
une aération et une ventilation suffisantes lors de la mise en œuvre
s'assurer

Protection des voies respiratoires : en cas de traitement mécanique avec dégagement de poussière
à recommander

Protection des mains : recommandé en cas de traitement thermique

Protection des yeux/du visage : recommandé en cas de traitement mécanique

la protection du corps : Vêtements de travail protecteurs

8.2.3 Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Lors de la manipulation, éviter la formation de poussières. Ne pas dépasser une concentration massique d'émissions de poussières de 10 mg/m³.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

État physique:	solide
Aspect :	aspect bois-polymère
Couleurs:	marron, noir, coloré
Odeur :	boisée
Température de fusion:	130 - 140 °C
Température d'ébullition (1013 hPa):	Non applicable
Point d'éclair:	non applicable
Température d'inflammation:	env. 420 °C (DIN 51 795)
Inflammabilité finale:	oui
Valeur pH:	4,5 - 6,5 (100g/l, H ₂ O et 20°C)

Indications techniques de sécurité_ GCC HARZart

Créé le: 07.11.2022
Révisé le : 20.03.2024
Révision : 1



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

GCC
HOLZart

Pression de vapeur (20°C)	non applicable
Densité (20°C):	1,25 - 1,30 g/ cm ³
Solubilité dans l'eau (20 °C)	Insoluble
9.2 Autres informations	
Propriétés explosives:	Le produit ne présente pas de risque d'explosion. Les poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Teneur en solvants:	ne contient pas de solvants, COV/ SVOC voir fiche de données de durabilité
Teneur en solides :	> 99

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune réactivité pertinente connue.

10.2 Stabilité chimique

Stable si les règles de stockage et de manipulation recommandées sont appliquées.

Début de la décomposition thermique à environ 180 °C.

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas chauffer de manière incontrôlée.

10.5 Matières incompatibles :

Aucune matière incompatible pertinente connue.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Une combustion incomplète libère du monoxyde de carbone et éventuellement d'autres substances dangereuses, comme la suie.

SECTION 11 : Propriétés toxicologiques

Indications techniques de sécurité_ GCC HARZart

Créé le: 07.11.2022
Révisé le : 20.03.2024
Révision : 1



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

GCC
HOLZart

11.1 Informations sur les classes de danger au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 :

Le produit n'est pas classé selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (règlement CLP), voir également la fiche de données de durabilité pour GCC HOLZart.

11.2 Informations sur les autres dangers :

Aucun risque pour la santé et l'environnement si le produit est manipulé correctement.

SECTION 12 : Informations environnementales

12.1 Toxicité :

Non pertinent, voir également la fiche de données de durabilité pour GCC HOLZart

12.2 Persistance et dégradabilité :

Le produit n'est pas biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Aucune indication de potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol :

Aucune indication de mobilité dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Le produit ne contient pas d'ingrédients répondant aux critères PBT/vPvB selon REACH.

12.6. propriétés perturbatrices du système endocrinien :

Le produit ne contient pas d'ingrédients ayant des propriétés endocriniennes.

Indications techniques de sécurité_ GCC HARZart

Créé le: 07.11.2022
Révisé le : 20.03.2024
Révision : 1



CONSIGNES DE SÉCURITÉ



12.7. autres effets nocifs :

Pas d'effets nocifs si le produit est manipulé correctement.

SECTION 13 : Instructions pour l'élimination des déchets

13.1 Procédures de traitement des déchets :

13.1.1 Informations relatives à l'élimination du produit :

"Le produit d'aujourd'hui est notre matière première de demain".

GCC HOLZart est une matière première précieuse que nous utilisons pour fabriquer de nouveaux produits. Veuillez rapporter les restes de pose, les chutes et les produits à la fin de leur durée d'utilisation pour qu'ils soient recyclés dans notre usine de traitement chez l'un de nos revendeurs (www.megawood.com/haendler) ou enregistrez votre objet sur www.megawood.com/c2c. Vous éviterez ainsi des déchets, des émissions de CO2 et préserverez les ressources naturelles !

Les petites quantités de résidus d'usinage (copeaux de perçage, de sciage et de rabotage) peuvent être éliminées avec les déchets ménagers. Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations / les eaux de surface / les eaux souterraines.

Recommandation :

Liste européenne des déchets

03 01 05	Sciure, copeaux, chutes, bois, panneaux de particules et placages
----------	---

13.1.2 Informations sur l'élimination de l'emballage :

Remettre l'emballage nettoyé dans les circuits de recyclage locaux.

13.1.3. les propriétés physiques/chimiques peuvent influencer les méthodes possibles de traitement des déchets :

Le produit est conçu pour le cycle technique et est utilisé pour la fabrication de nouveaux produits. Pour un recyclage de qualité, il faut absolument éviter toute contamination par des substances nocives, par exemple par le traitement avec des produits de préservation du bois contenant des substances nocives.

13.1.4. élimination par les eaux usées :

Ne pas jeter le produit dans les eaux usées.

13.1.5 Précautions particulières pour le traitement recommandé des déchets :

Pour des informations sur la manipulation en toute sécurité, voir la section 7.

Aucune autre précaution particulière n'est nécessaire.

Indications techniques de sécurité_ GCC HARZart

Créé le: 07.11.2022
Révisé le : 20.03.2024
Révision : 1



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

^{GCC}**HOLZart**

Indications techniques de sécurité_ GCC HARZart

Créé le: 07.11.2022
Révisé le : 20.03.2024
Révision : 1



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1. numéro ONU ou numéro d'identification :

Non pertinent, le produit n'est pas une marchandise dangereuse au sens de la réglementation sur le transport.

14.2 Désignation d'expédition des Nations unies :

Non pertinent, le produit n'est pas une marchandise dangereuse au sens de la réglementation sur le transport.

14.3. classes de danger pour le transport :

Non pertinent, le produit n'est pas une marchandise dangereuse au sens de la réglementation sur le transport.

14.4. groupe d'emballage :

Non pertinent

14.5. dangers pour l'environnement :

Aucune, ou non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

pas de

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI :

Non pertinent

SECTION 15 : Législation

15.1 Réglementation en matière de sécurité, de santé et d'environnement/législation spécifique à la substance ou au mélange

Lors du traitement et de la transformation, il convient de respecter les règles techniques relatives aux substances dangereuses (TRGS) en vigueur pour les matériaux à base de bois et les règles de l'assurance accidents légale allemande (DGUV).

Classe de danger pour l'eau :

nwg - non polluant pour l'eau

Auto-classification selon l'annexe 1 AwsV

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le produit est exempté de l'obligation d'enregistrement REACH. Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.

Indications techniques de sécurité_ GCC HARZart

Créé le: 07.11.2022
Révisé le : 20.03.2024
Révision : 1



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

GCC
HOLZart

SECTION 16 : Autres informations

Plus de détails

Ces consignes de sécurité sont valables pour : tous les produits de la formule GCC TYPE DE BOIS

Date de la version précédente : 07.11.2022

Révisé le : 20.03.2024

révision : 1

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie.

Les informations fournies ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Abréviations et acronymes :

COV : composés organiques volatils (États-Unis, UE)

SVOC : Composés organiques semi-volatils

PBT : Persistant, Bioaccumulatif et Toxique

vPvB : très persistant et très bioaccumulatif

Indications techniques de sécurité_ GCC HARZart

Créé le: 07.11.2022

Révisé le : 20.03.2024

Révision : 1